

## Keleier Lokorn

Ville de Locronan  
Kêr Lokorn 

Avril 2018...

Chers administrés, chers amis,

L'année 2018 sera une année marquée par des événements sportifs inhabituels : après le 3ème semi-marathon couru le 18 mars et qui a connu le même succès que les premiers malgré les conditions atmosphériques. Le 14 avril, nous avons accueilli le passage du Tour du Finistère. Et, le 11 juillet, nous serons particulièrement heureux de voir le passage du Tour de France. Ce sera un événement exceptionnel au cœur de l'été, le dernier passage d'une étape remontant à l'année 1982. Nous pouvons légitimement nous réjouir de ces manifestations sportives qui ont toute leur place dans une cité comme la nôtre et, une nouvelle fois, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et des élus qui se mobilisent pour permettre le bon déroulement de ces activités. Ces derniers mois, le Conseil Municipal s'est attaché à l'étude de plusieurs dossiers importants pour l'avenir de la commune.

L'**automatisation des parkings** est un projet qui nous tient à cœur afin d'améliorer la perception des droits de stationnement qui représente un sujet important pour les finances. Dès cette année, l'automatisation du parking réservé à l'accueil des camping-cars sera effective. C'est la première étape de ce projet global. Toutes les projections permettent d'attendre une amélioration notable des droits perçus. La gestion en sera confiée à une entreprise privée qui sera en mesure d'apporter un service de plus grande qualité pour les usagers et pour la commune. Il sera procédé à une **redistribution des locaux affectés au Musée** afin d'en faire des lieux plus attractifs et de valoriser les collections de la commune dont certaines, malgré leur qualité artistique, sont actuellement stockées dans le grenier. La salle du "CAL" abritera, dès le déménagement du locataire actuel, le Musée du Tissage. La proximité du centre bourg facilitera notamment l'accueil des groupes souvent très intéressés par cette belle page de l'histoire de Locronan. Les salles du bâtiment actuel seront consacrées à l'exposition permanente d'œuvres d'art, propriétés de la commune et à l'accueil d'expositions temporaires de qualité. Dans un premier temps, en attendant d'autres projets, nous envisageons d'accueillir, si possible dès cette année, des expositions temporaires à Kerguénoles, l'objectif étant de valoriser le site et la propriété et d'inciter les visiteurs à prolonger leur temps de visite dans la commune.

La situation **des finances communales** reste un sujet de préoccupation permanent : depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat diminuent considérablement (**-53,6% entre 2013 et 2017 !**). La suppression annoncée de la taxe d'habitation, principale recette des impôts locaux, donne lieu à de sérieuses interrogations. Le transfert de compétences à la communauté de communes, Quimper Bretagne Occidentale, ne diminue pas nos charges propres alors que certaines recettes importantes, la contribution foncière des entreprises (ex taxe professionnelle), la taxe de séjour sont désormais perçues par la communauté. Nous ne pouvons et ne devons désormais que **compter sur nous-mêmes**, faire preuve de lucidité et de modestie et appeler tous nos concitoyens à prendre conscience de la difficulté de la situation. **Il serait irresponsable et dangereux de vouloir vivre au-dessus de nos moyens.**

Tud Lokorn, mignonned kaezh

Ar bloavezh 2018 a vo ur bloavezh merket gant abadennoù sport digustum : goude an 3e hanter-varaton a oa bet d'an 18 a viz Meurzh hag en doa graet kement a verzh hag ar re gentañ daoust d'an amzer fall hon eus degemeret Tro Penn-ar-Bed en hor c'humun d'ar 14 a viz Ebrel. Ha d'an 11 a viz Gouere e vimp laouen-kenañ o welet Tro Frañs o tremen du-mañ. Bez' e vo un abadenenn dibar e-kreiz an hañv. E 1982 e oa bet o tremen en hor c'humun evit ar wech diwezhañ. Gallout a reomp bezañ laouen gant an abadennoù sport-se o deus ur plas en ur gumun evel hon hini hag, ur wech ouzhpenn, em eus c'hoant da drugarekaat an holl dud a-youl vat hag an holl zilennidi a laka o foan evit ma tremenfe mat an obererezhioù-se. Er mizioù tremenet en deus pledet ar C'huzul-kêr gant meur a deuliad pouezus evit amzer da zont ar gumun.

**Emgfrekaat ar parklec'hioù** zo ur mennad a zo a bouez evidomp evit gwellaat an doare da enkefiañ ar gwirioù parkañ : zo un dra a bouez evit arc'hant ar gumun. Adalek ar bloaz-mañ e vo emgfrekaet ar parklec'h ma vez degemeret an dud a ya d'an tachennoù-kampiñ. Bez'e vo ar bazenn gentañ eus ar raktres hollek-se. Gant an holl rakwelioù e c'hallomp stadañ e vo gwellaet ar gwirioù enkefiet war an ampl. Fiziet e vo mererezh ar parklec'hioù en un embregerezh prevez a c'hallomp degas ur servij gwelloc'h d'an dud ha d'ar gumun. Adlodennet e vo **ar salioù gouestlet d'ar Mirdi** evit ober lec'hioù dedennusoc'h anezho hag evit talvoudekaat dastumadoù ar gumun a zo stoket lod anezho bremañ e c'h'hrignol, daoust d'o ferzhioù arzel. E sal ar "c'hCAL" e vo roet bod da Virdi ar Gwiaderezh kerkent ha ma tilojo an den a feurm anezhi er mare-mañ. Dre ma n'emañ ket pell diouzh kreiz ar vourc'h e vo aesoc'h, da skouer, degemer ar strolladoù a vez dedennet-kenañ alies gant ar bajenn gaer-se eus istor Lokorn. E salioù ar savadur a vremañ e vo kinniget un diskouezadeg pad ma vo lakaet war wec'h oberennoù arz, perc'hennet gant ar gumun, ha diskouezadegoù berrbad a-zoare. Da gentañ, da c'hortoz mennadoù all, emaoomp e-sell da zegemer, ma c'hallomp en ober adal an hañv diskouezadegoù berrbad e Maner Kergwenole. Ar pal eo talvoudekaat al lec'hienn hag ar maner ha broudañ a weladennerien da chom pelloc'h er gumun. Prederiet omp dalc'hmat gant **stad argant ar gumun** : meur a vloaz zo emañ ar skoaziadoù roet d'ar gumun o tigeskiñ un tamm mat (**-53,6% etre 2013 ha 2017 !**). Lamet e vo an taos war al lojeiz, anezhañ ar savad pennañ dastumet gant an tailhoù lec'hel, ha gant-se omp nec'het. Fiziet e vo kefridioù e gumuniezh-kumunioù, Kemper Breizh Izel, met kement-se ne zigresk ket hor c'hargoù pa vez enkefiet savadoù bras gant ar gumuniezh, evel skodenn an embregerezhioù war ar font (ar taos micherel kozh) pe an taos chom. Ne c'hallomp ha ne rankomp hiviziken nemet **kontañ warnomp hon-unan**, diskouez skiant-vat hag izelegezh ha goulenn ouzh hon holl gengêriz meizañ pegen diaes eo an traoù. **Difur hag arvarus e vefe kaout c'hoant da zispign muioù l'eged na c'hounezomp.**

C'est ainsi que nous avons dû décider de limiter, autant que possible, les frais de fonctionnement et, d'ores et déjà, nous étudions la possibilité de diminuer légèrement les horaires d'ouverture au public de la Mairie. Je suis persuadé que chacun comprendra cette décision dans l'intérêt commun.

Dans ce contexte général, la question de l'augmentation des taux d'imposition a donné lieu à une réflexion approfondie. En tenant compte des économies possibles sur le budget de fonctionnement et des besoins d'investissements, en prenant également en considération l'analyse de la situation financière réalisée, à notre demande, par la Trésorerie de Quimper (en charge désormais du budget communal), nous avons décidé de limiter à 1% l'augmentation des impôts locaux.

Je vous assure Chers Administrés, Chers Amis, de mes sentiments cordialement dévoués.

Antoine Gabriele

Evel-se eo hon eus ranket divizout lakaat harz, kement ha m'c'haller, ouzh ar frejoù mont en-dro. Emaomp dija o studiañ penaos krennañ un tamm an eurioù digeriñ evit an dud : zarempred an ti-kêr. Sur on e kompreno pep hini an diviz-skermeret evit mad an holl. Er blegenn hollek m'emaomp hon eus prederiet da vat war **kraf ar c'hresk eus ar feurioù tellañ**. En ur zerc'hel kont eus an argant a c'haller espern war a budjed mont en-dro ha war an ezhommoù postañ, hag en ur zerc'hel kont eus an dielfennadur a zo bet graet eus stad ar argant, diwar hor goulenn, gant Teñzorerezh Kemper (karge bremañ eus budjed ar gumun), hon eus divizet kreskiñ ar tailhoù lec'hel a 1% nemetken.

Kas a ran deoc'h, Tud Lokorn, Mignoned kaezh, ma gwellañ soñjoù kalonek.

# ZOOM sur les finances ...

## Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFR, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Hausse des produits de 1,6% entre 2016 et 2017 et 9,1% entre 2013 et 2017.

### REPARTITION:

Fiscalité: 70% des ressources.  
Dotations: environ 10%

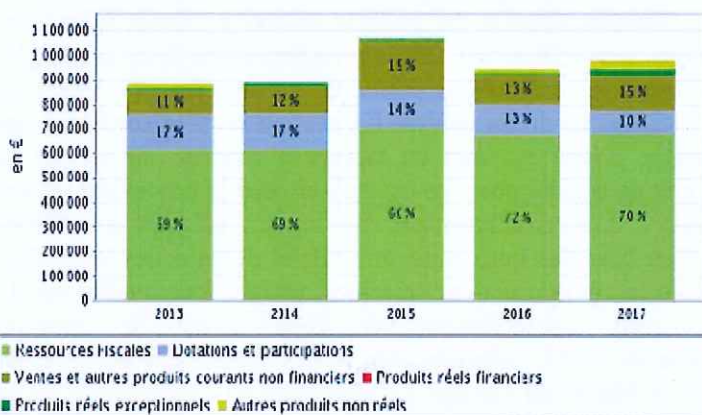
### EVOLUTION:

Dotations de l'état : -53,6% sur la période 2013-2017.

Fiscalité : Hausse des impôts locaux de 2,7% entre 2016 et 2017 et 9,8% entre 2013 et 2017

Hausse de 11,3% des ressources fiscales entre 2013 et 2017 ( y compris l'attribution de compensation = 51.000€ = 28,6%). Intègre également les produits des stationnements ( 196.000€).

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### REPERES

En €/hab	Commune	2017		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	805	433	413	426
Dotations et participations	112	217	240	204
Ventes et autres produits courants non financiers	170	89	94	103
Produits réels financiers	0	0	0	1
Produits réels exceptionnels	28	4	5	8

Strate de référence :

Population : 845

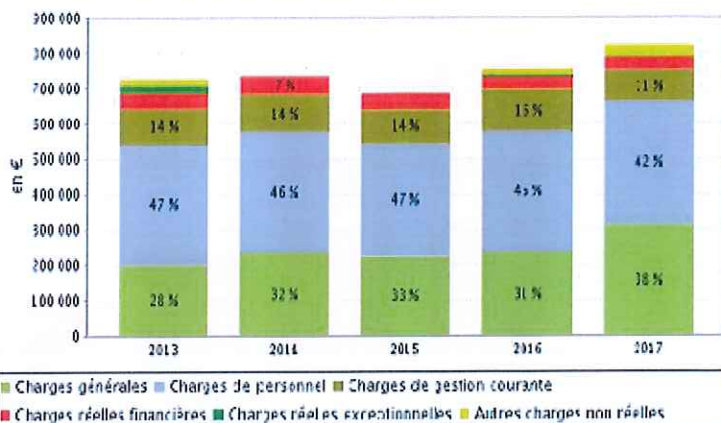
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### REPERES

Hausse des charges réelles de fonctionnement de 6,8% entre 2016 et 2017 et de 11% entre 2013 et 2017.

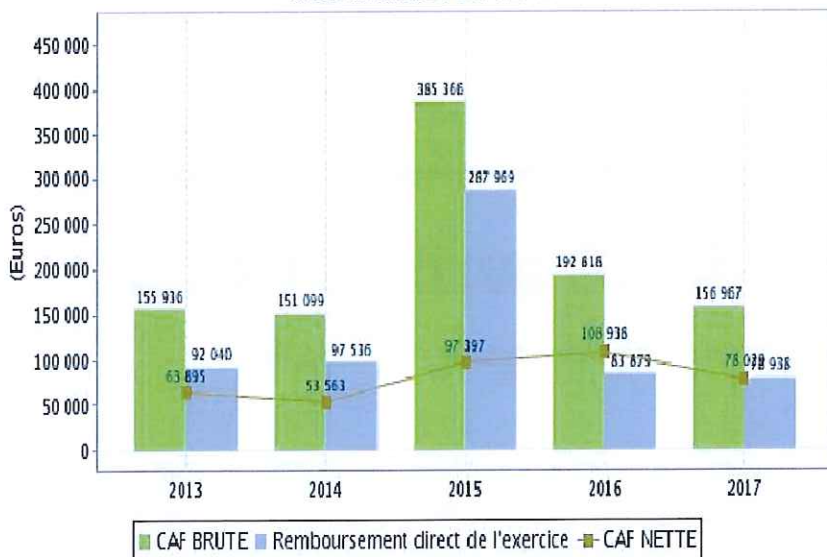
Hausse des charges de personnel de 2,1% entre 2016 et 2017 et de 2,6% entre 2013 et 2017. (hausse importante des charges de personnel extérieur).

La part des charges de personnel supérieures à la moyenne départementale.

Charges à caractère général : 368€/ht contre 165€/ht sur le département. Hausse de 27% entre 2016 et 2017 et de 37,2% entre 2013 et 2017. (avec une hausse très importante des charges externes de 47% entre 2016 et 2017 et de 100% entre 2013 et 2017)

En €/hab	2017			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	368	165	171	192
Charges de personnel	412	262	266	267
Charges de gestion courante	105	111	113	111
Charges réelles financières	41	19	22	21
Charges réelles exceptionnelles	3	2	3	3

### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

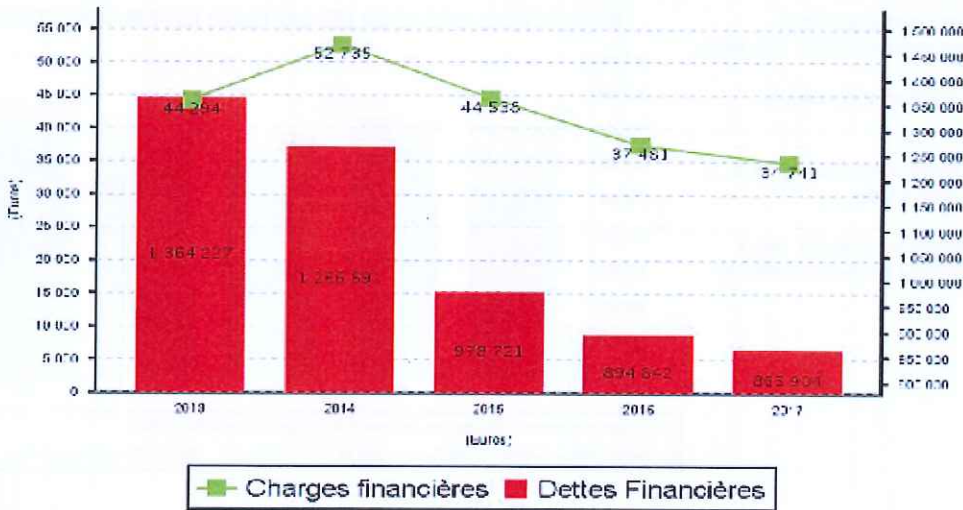
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

CAF nette en légère baisse par rapport à 2016. 92€/ht en 2017 pour 98€/ht sur les communes du Département.

Le coefficient d'autofinancement courant, qui mesure l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et le remboursement de dettes, se situe à 0,92 contre 0,85 pour la moyenne de la strate départementale.

## Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



Encours de la dette en nette baisse par rapport à 2013. En cours par habitant de 1.024€ contre 600 pour la strate Départementale.

La capacité de désendettement de la commune (nombre d'années de CAF brute nécessaire au remboursement de la dette) est de 5,5 années. Seuil correct (en dessous du seuil de 7 ans.)

## Le mot du Maire...

A notre demande, lors d'une commission des Finances élargie à l'ensemble des membres du conseil, Madame HADO, responsable de la Trésorerie Municipale de QUIMPER, a présenté une étude financière comparative afin que les élus puissent disposer d'un avis objectif sur les finances communales.

Ces dernières évoluent favorablement en dépit des réductions drastiques des aides de l'Etat. : La dotation globale de fonctionnement pour sa partie forfaitaire, est passée de 111 490 € en 2013 à 44 053 € en 2017 accusant ainsi un grand recul. Pour maîtriser la capacité d'investissement, les charges sont analysées de manière attentive et chaque dépassement fait l'objet d'un examen. Les produits continuent à être optimisés et font la part belle aux contributions privées. L'endettement diminue sensiblement car seul un nouvel emprunt de 100 000 € s'est substitué à un autre venu à terme. Concernant le clos du Nevet, les ventes ont permis de rembourser 470 000 € sur un emprunt couteux puisque les intérêts annuels représentent presque le prix d'un lot. Quant à la pression fiscale, elle reste aujourd'hui très mesurée. L'incidence des nouvelles règles concernant la taxe d'habitation reste encore à appréhender car nous ne disposons pas de tous les paramètres.

Soyez assurés que l'ensemble de vos élus s'attache à gérer LOCRONAN de façon responsable et engagée.

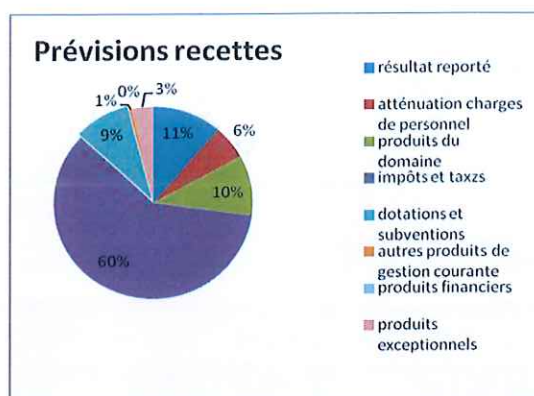
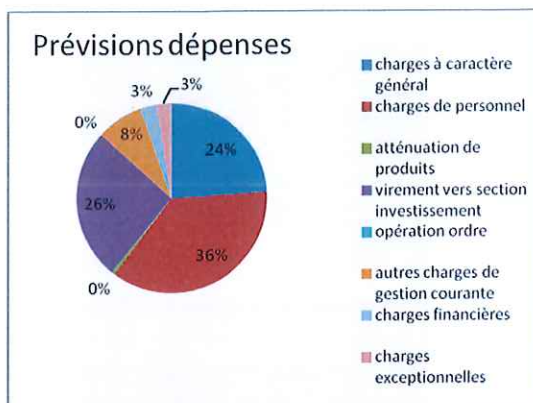
## Conseil municipal du 10 avril 2018 extraits

L'intégralité du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville

### BUDGET 2018 DE LA COMMUNE DE LOCRONAN

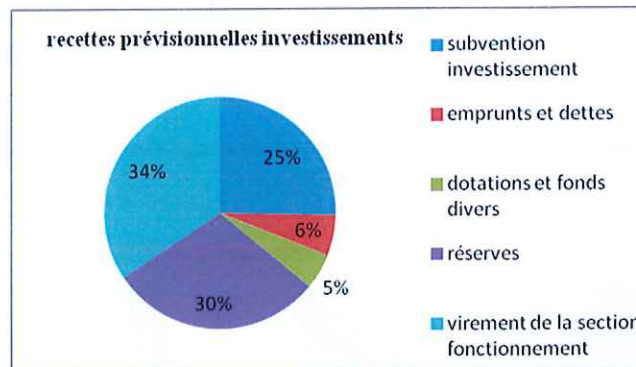
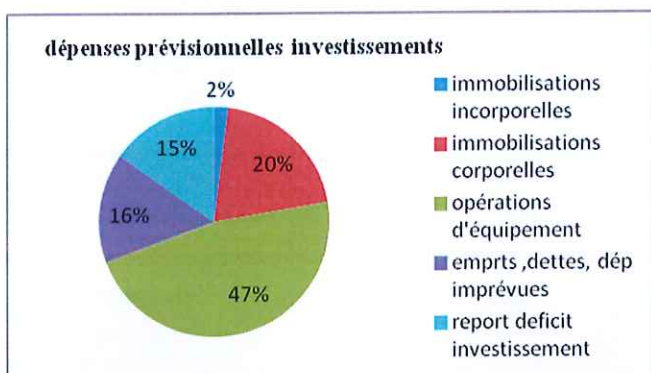
#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	PREVISIONS	RECETTES	PREVISIONS
charges à caractère général	279 550.00	résultat reporté	131 971.30
charges de personnel	421 450.00	atténuation charges de personnel	66 500.00
atténuation de produits	6 300.00	produits du domaine	117 865.00
virement vers section investissement	301 857.30	impôts et taxes	692 881.00
opération ordre		dotations et subventions	107 955.00
autres charges de gestion courante	92 215.00	autres produits de gestion courante	6 000.00
charges financières	32 600.00	produits financiers	-
charges exceptionnelles	29 805.42	produits exceptionnels	40 605.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 163 777.72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 163 777.72</b>



## INVESTISSEMENTS

DEPENSES	PREVISIONS	RECETTES	PREVISIONS
immobilisations incorporelles	16 852.78	subvention investissement	223 238.01
immobilisations corporelles et subventions equipmts	179 509.91	emprunts et dettes	50 000.00
opérations d'équipement	414 396.93	dotations et fonds divers	43 500.00
SDI-emprunts et dettes et dépenses imprévues (10 000)	136 255.16	réserves (1068)	262 114.77
report deficit investissement	133 695.30	virement de la section fonctionnement	301 857.30
<b>TOTAL</b>	<b>880 710.08</b>	<b>TOTAL</b>	<b>880 710.08</b>



## Voici les principales dépenses envisagées en investissements

**Emprunts :** 82 100 € contre 79 000 € en 2017

**Participation au SDEF :** 130 333.24 € dont convention de remplacement des lampes 101 805 HT

**Immobilisations corporelles :** RAR : 32 066.55 et **15 000 € de nouvelles inscriptions**

autres matériels et outillages incendie rue du Prieuré (5000 €), matériel divers : + **10 000 €**, œuvres d'art : 22 000 €

**Opérations d'équipement :**

**Voirie :** RAR de 22 577.93 € + **30 000 €**

2è partie rue de la montagne (prévu 16 214 €)-rond point de kerjacob (prévu 5000€)- chemin piétonnier route du bois (prévu 14 000€)-chemin de park tri horn (5043€)-autres interventions non définies

**Travaux sur bâtiments communaux :** RAR de **3 857.39 € + 20 000 €**

Portail local technique : 3496.50€, Toiture église : 2436 €, Hangar de kerjacob : 5302, Toiture ancien abattoir, fenêtres du musée

**Église :** RAR de 66 175.74 € + **10 000 €**

Restauration autel du Rosaire : solde (47 493.60 €-4 953.6 payé en 2017) = 42 540€, restauration peintures voutes : 8 270 € maçonnerie : 18 993.47 €, solde en report : 3627.73 + divers

**Accessibilité, voirie et ERP :** RAR de 16 339.88 €

Rampes handicapés église (rampes en bois à l'intérieur (11630) et garde -corps (3 545))

**Embellissement du bourg :** RAR de 37 144.38 € nouveaux crédits : + **142 581.30 €**

Pavage venelle Toul Prichen : 15 000 €, Pavage autres espaces publics (venelles de la poste et des charrettes) : 85 000 € Aménagement aire de pique nique : 7 000€, aménagement jardin aire de jeux pour enfants : 30 000 €, aménagement espace de l'ancien germoir : 18 000 €, devis préau en attente, enfouissement containers : 17 000 € (10 emplacements à 1700 €)

**Illuminations :** RAR de 720.31 €

**Kerguenole:** RAR- 15 000 €, nouveaux crédits : +**10 000 €**

huisseries à changer : fenêtres – portes

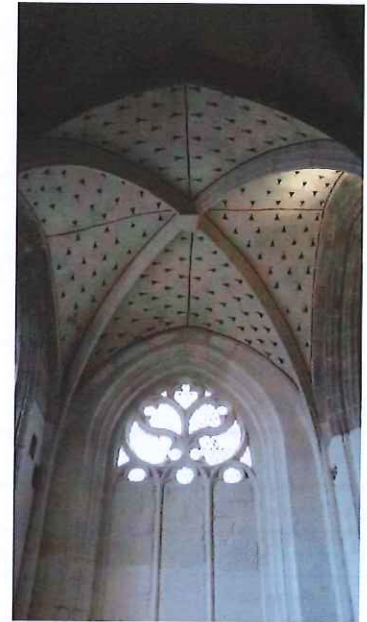
**Aire de camping car :** + **40 000 €**

# Vie locale...



Lors du Semi-marathon, les bénévoles, nombreux et motivés, se sont retrouvés dans la bonne humeur pour coordonner leurs actions.

Merci à tous et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition.

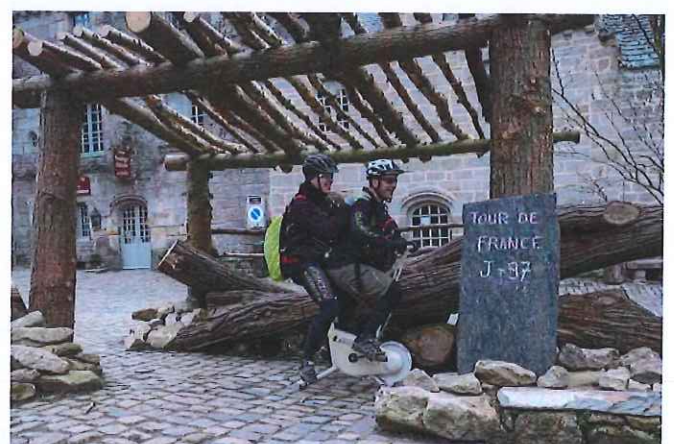


En attendant le retour de l'Autel du Rosaire, le travail de restauration des voûtes de l'église arrive à son terme et les hermines retrouvent leur éclat original grâce à l'intervention des mains expertes de Madame Emmanuelle CADET : minutie, patience et savoir-faire étaient au rendez-vous.

LA « CHASSE AUX OEUFS » À VÉLO, CE LUNDI DE PÂQUES, ORGANISÉE PAR LE CENTRE DE LOISIRS DE LOCRONAN, A RENCONTRÉ UN FRANC SUCCÈS AUPRÈS DES PETITS ET DES GRANDS. LE BONHEUR SE LISAIT DANS LES YEUX



BIEN SE PREPARER POUR LE TOUR DE FRANCE



## BONNE RETRAITE JACQUELINE



Les élus et l'ensemble des membres du personnel ont rendu hommage à Jacqueline BIROU lors de la soirée organisée à l'occasion de son départ à la retraite. Un moment de grande émotion puisqu'une page de 32 ans au sein de la collectivité se tournait. Nous remercions chaleureusement Jacqueline pour ces belles années de travail, et de bonne humeur et nous lui souhaitons une longue et très heureuse retraite bien méritée.

## BONNE RETRAITE MARCEL

Après plusieurs années passées à exercer l'activité de marbrerie et pompes funèbres, Marcel FEREC vient de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans, retraite que nous lui souhaitons très heureuse et, on le devine, bien occupée.

En 1995, il a repris la marbrerie de Jean Keraval, au 3 rue Pont Peronnec à Plogonnec. Son activité était basée essentiellement sur la vente, le montage de pierres tombales, de caveaux, et l'entretien des tombes. Après avoir obtenu les habilitations nécessaires, il a ouvert un Funérarium et exercé le métier de pompes funèbres. L'entreprise Tro ar Nevet a vu le jour, son secteur d'intervention s'étend sur les différentes communes aux alentours de Plogonnec.

Il a passé 25 années à l'écoute des familles, avec une disponibilité permanente qu'il faut saluer. L'heure de la retraite ayant sonné, la transmission de son entreprise s'est faite naturellement début octobre.

David Esnault, son salarié et Jean Marc Quelven, artisan maçon, vont désormais poursuivre l'activité de l'entreprise Tro ar Nevet en associant leurs compétences respectives. Leurs missions sont diverses. Ils assistent les familles pour un accompagnement complet à chaque étape des obsèques, disposent de chambres funéraires, proposent des services de marbrerie, réalisent des contrats obsèques, se déplacent à domicile. Ils effectuent également des travaux de maçonnerie. Marbrerie et P.F Tro ar Nevet :

02 98 51 81 01 – 06 32 13 44 06 et adresse mail : troarnevet@gmail.com



## TOUR DU FINISTÈRE 2018 À LOCRONAN



Visite de groupe !



Après les pavés, qui a dit que c'était facile?

# Agenda ...



## Agenda des manifestations

### Les marchés :

**Marché aux fleurs :** Samedi 05 mai 2018 - le matin sur la place de la mairie

**Marché hebdomadaire :** tous les mardis matin, Place de la mairie

**Marché aux Étoiles :** tous les jeudis, du 19 juillet au 23 août 2018 inclus : Marché d'artisanat et de terroir, et quelques revendeurs de 19h à minuit, dans les rues et sur les places de Locronan (environ une centaine d'artisans et de commerçants). Animations : artistes de rue.

**Marché de Noël :** du samedi 01 décembre 2018 au mardi 01 janvier 2019 inclus.

**Les Illuminations :** tous les soirs à 17h30 du 01 décembre 2018 au 01 janvier 2019, la cité s'illumine pour offrir un spectacle unique, devenu incontournable. (parking autos gratuit)

### Les foires à la brocante :

De nombreux exposants professionnels dans les rues et sur les places de la cité de 9 heures à 19 heures.

mercredi 18 juillet - mercredi 15 août - dimanche 2 septembre

### Pardons :

**La petite Troménie : dimanche 8 juillet**

Un des plus anciens et des plus célèbres Pardons de Bretagne, célébré dans une grande ferveur religieuse et populaire, en dévotion à St Ronan.

Le matin : la cérémonie du baiser aux bannières et l'accueil des paroisses voisines, suivis d'une messe.

L'après-midi : parcours de 6 km. Départ de l'église St Ronan en direction de la chapelle Ar Sonj située Plas Ar Horn au sommet de la montagne avant de revenir à l'église en passant à l'arrière de Kroaz Keben la « laissant » ainsi à Plogonnect.

**Notre Dame de Bonne Nouvelle : dimanche 2 septembre 11 heures**

### Soirée jeux :

Chaque dernier vendredi du mois, à 21h, à l'Ostaliri Ti Jos. Organisé par l'association Ty Jeux.

Barrom, croquignole et une foultitude d'autres petits jeux variés vous attendent...

**Balades contées "La main dans le sac" .** Au cours de la balade chacun aura l'occasion de mettre la main dans un des sacs de la conteuse et de tirer au sort le contenu des moments qui animeront la soirée de tous. Sac à devinettes, sac à jeux et à contes ou encore sac à surprises. Tout public à partir de 4 ans. Avec Annick Hempel conteuse professionnelle. Contact : 06 62 54 35 67, [www.mondoral.org/annick-hempel](http://www.mondoral.org/annick-hempel)

### Fêtes, concerts et évènements majeurs:

**Samedi 05 mai : 17 heures** place de l'église : plantation du traditionnel **Arbre de mai**

**Vendredi 15 juin 21 heures :** Espace Ti Lokorn : Beretta CHIC-comedy concert organisé par « Musiques aux Etoiles »-10 € gratuit pour les moins de 12 ans

**Dimanche 17 juin** -place de l'église en matinée- rassemblement de voitures anciennes

**Samedi 23 juin :** randonnée « sur les chemins de l'été »- A partir de 17 heures, parking St Germain, feu de la St Jean et Fest Noz. Gratuit

**Mercredi 11 juillet :** LE TOUR DE FRANCE PASSE À LOCROGAN - Festivités et surprises assurées autour de l'évènement



# Urbanisme ...

### Permis de construire

Sci Maner Lac – 980 Route de Douarnenez : accord le 26/02/2018 pour l'extension de bureaux.

M. Yann Le Coester – 3 Bis Venelle du Prieuré : accord le 17/01/2018 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. Maxime Dréau et Mme Laëtitia Carrière– 3 Hent Ar Mor : accord le 12/01/2018 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. Vincent Chatalic et Mme Céline Keravec – 7 Hent Ar Balan : accord le 25/01/2018 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. et Mme Jean-Luc Engelmann – 4 rue de la Troménie : accord le 23/03/2018 pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation.

### Déclarations préalables

M. et Mme Emmanuel Lefèvre – 12 Chemin de Kervellie : accord le 26/12/2017 pour la construction d'un muret en pierres sèches.

Bureau de Poste de Locronan – Place de la mairie : accord le 26/12/2017 pour le changement de la porte d'entrée.

Mme Monique Gourlan – 7 rue du Prieuré : accord le 26/03/2018 pour le changement de la porte d'entrée.

# Etat-Civil...

**Naissance :** 28/12/2017 : Margaux et Tess LE JOLLEC  
25/01/2018 : Azélie MARC  
05/03/2018 : Titouan CELTON ROGNANT

**Décès :** Christiane HASCOËT le 05 février 2018  
Albert DOUGUEDROIT le 12 mars 2018



# Vie locale, suite...

## Message de l'association Sportive de Locronan

Horaires et tarifs des différentes activités :

FITNESS vendredi 19h/20h à Ti Lokorn - 5 € la séance

PILATES vendredi 20h/21h et jeudi 10h/11h à Ti Lokorn - 7 € la séance

MARCHE RAPIDE & RUNNING le dimanche matin à 9h30, départ parking Mission à l'entrée du bourg (sauf les jours de courses à l'extérieur) - gratuit

Pour tout renseignement tél 06 62 63 73 58

Fin juin, nous organiserons également un repas de fin d'année avec tous les membres de l'association.

## Message de l'association Ty ar Sonj

Accordéon diatonique en Sol / Do  
2 et 3 rangs  
Prévoir enregistreur - Papier Crayon

Tarif du Stage : 70 euros  
(Nombre de places limitées)

(entrée au Bal Folk du samedi soir inclus)

Nombreuses possibilités d'hébergement  
sur la commune de Locronan  
(Hôtels, chambres d'hôtes, camping,  
aire de camping car, etc...)

Se renseigner auprès de l'office de  
Tourisme de Locronan au :

☎ 02 98 91 70 14

ou sur le site web :

www.locronan-tourisme.bzh



**Stage Accordéon Diatonique**  
**Samedi 2 et**  
**Dimanche 3 Juin 2018**  
Espace Ti Lokorn  
LOCRONAN (29)

**Didier LALOY**  
**Bruno LE TRON**  
**Wim CLAEYS**

### Fiche d'inscription

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Tel : .....  
Email : .....

Niveau de pratique : .....

Stage avec (cochez votre choix)

Wim CLAEYS

Bruno LE TRON

Didier LALOY

### Renseignements / Informations :

Cédric Lucas - ☎ 05.72.41.67.94  
✉ stage.diatoloconan@gmail.com

Bulletin à renvoyer avec un chèque de  
réservation de 35 euros  
à l'ordre de l'association « Ti Ar Sonj »  
au plus tard pour le **1<sup>er</sup> Mai**

Association TI AR SONJ  
Stage Accordéon Diatonique  
Rue du four  
29180 LOCRONAN

**L'ASSASSIN HABITE DANS LE 2**  
collectif d'auteurs

## SALON DU ROMAN POLICIER

**Dédicaces...**  
**Animations**  
**Exposition...**  
**Conférence.**

**LOCRONAN**  
Salle Ti Lokorn  
Dimanche 6 mai 2018

**ENTRÉE GRATUITE 10H - 19H**

**INVITATION**

Le collectif L'Assassin Habite Dans Le 29 vous invite à rencontrer plus de vingt auteurs de romans policiers, dans les domaines classique, régional, historique, jeunesse, fantasy, ou de la bande dessinée.

**Le samedi 2 juin à 20h30 un bal folk sera animé par les 3 professeurs du stage**

**UN RENDEZ-VOUS MAJEUR**  
**Dimanche 06 mai 2018-10h-19h**  
**Salle Ti Lokorn**

## La promotion du breton dans tous ses états grâce à la Redadeg

En 2018 : Pour la 6ème édition de la Redadeg (1800 km partout en Bretagne) qui fêtera ses 10 ans de course, Locronan a acheté le km : 64

Départ de Quimper le vendredi 4 mai - Arrivée à Plouguerneau le samedi 12 mai.

**Passage prévu à Locronan le samedi 05 mai à 1h32 le matin. Soyez prêts!**



## Enfance...

Activités pour les assistantes maternelles de Locronan et de Plogonec, et les enfants qu'elles accueillent, à l'accueil péri-scolaire de Plogonec à 9h30 et à 10h30 :

**Jeudi 17 mai** : jeux libres

**Jeudi 24 mai** : Eveil Musical et sonore avec Magali Robergeau

**Jeudi 31 mai** : Eveil Musical et sonore avec Magali Robergeau

Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Plogonec : jeudi 17 mai : de 14h à 17h

Possibilités de joindre les animateurs Yvonne Beuze et Yannick Colloch au : 02. 98. 98. 38 42. Ne pas hésiter à laisser un message, Du par Mail : [ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr](mailto:ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr)



## Quand payer les taxes d'urbanisme ?

Un titre d'imposition vous sera transmis par les Finances Publiques  
La taxe d'aménagement est à régler aux services fiscaux.

Si le montant total de la taxe d'aménagement est inférieur à 1 500 €, il sera à régler en une seule fois 12 mois après la date de délivrance de l'autorisation.

Si le montant est supérieur à 1 500 €, il sera à régler en deux échéances à 12 et 24 mois.

La redevance d'archéologie préventive est exigible 12 mois après l'accord de l'autorisation, quel que soit le montant.

La taxe est due même si les travaux ne sont pas commencés.

## En cas d'abandon de projet

Si vous ne donnez pas suite à votre autorisation de construire et que celle-ci est toujours en cours de validité, vous devrez adresser une demande d'annulation à la mairie de votre lieu de construction.

- ♦ Vous construisez une habitation ou un bâtiment annexe à cette habitation (abri de jardin, garage, remise, piscine, local piscine...).
  - ♦ Vous réalisez une extension de votre habitation.
  - ♦ Vous transformez une grange en habitation.
  - ♦ Vos travaux affectent le sous-sol.
- **Vous êtes susceptible d'être redevable des taxes d'urbanisme : la taxe d'aménagement (TA) et la redevance d'archéologie préventive (RAP).**

## LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA)

Cette taxe est composée :

- **d'une part communale** dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, assainissement, école, crèche...). Une délibération du conseil municipal en fixe le taux, qui peut être différent selon le secteur de la commune, ainsi que les exonérations facultatives.
- **d'une part départementale** servant à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), organisme de conseil à votre disposition pour votre projet architectural.

## LA REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (RAP)

Cette taxe permet de financer les travaux de fouilles archéologiques.

**Ces deux taxes d'urbanisme sont à dissocier de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.**

## CONTACTS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Aménagement / Pôle Application du Droit des Soils / Taxes

Arrondissements de  
Brest et Morlaix

1 square Marc Sangnier  
CS 41925  
29249 BREST Cedex 2  
Tel : 02 98 38 45 26

ddtm-taxes-nord@finistere.gouv.fr

Arrondissements de  
Châteaulin et Quimper

2 boulevard du Finistère  
CS 96018  
29325 QUIMPER Cedex  
Tel : 02 98 76 51 62

ddtm-taxes-sud@finistere.gouv.fr



Ce document est donné à titre informatif et n'a aucune valeur contractuelle

## MODALITÉS DE CALCUL DES TAXES

La TA et la RAP s'appliquent aux constructions, installations et aménagements. Trois éléments sont pris en compte pour le calcul des taxes :

**surface ou aménagement taxable x valeur forfaitaire x taux**

**Une valeur forfaitaire** fixée chaque année, par m<sup>2</sup> de surface de construction (726 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018) ou par aménagement (piscine : 200 € par m<sup>2</sup> de bassin ; stationnement : 2 000 € par emplacement pouvant être porté à 5 000 € sur délibération de la commune).

**Taux** : le taux est fixé par délibération du conseil municipal pour la part communale. La part départementale est de 1,5 % et la RAP de 0,40 %.

### La surface ou aménagement taxable :

**Surface taxable** : C'est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

A noter que le garage constitue de la surface taxable.

**Aménagement taxable** : certaines installations ou aménagements sont taxables, notamment les piscines, le stationnement extérieur de véhicules...

Attention, il est important de bien distinguer la surface taxable de la surface de plancher dans le formulaire « Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions ». En règle générale, la surface taxable est supérieure à la surface de plancher.

→ Pour plus d'informations, reportez-vous à la notice d'information jointe au formulaire de permis de construire ou de déclaration préalable.

### Des déductions possibles :

- Un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire de la surface de plancher pour les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes.
- Les locaux à usage d'habitation principale, financés à l'aide d'un prêt à taux zéro agréé par le ministère du Logement, peuvent être exonérés partiellement de la taxe d'aménagement, sous réserve d'une délibération de la commune.
- Les abris de jardins peuvent bénéficier d'une exonération partielle ou totale sous

## EXEMPLES DE CALCUL

**Maison individuelle** (résidence principale) de 120 m<sup>2</sup> avec 2 places de stationnement

[taux communal de 3 % (exemple - le taux étant différent selon la commune), taux départemental de 1,5 % et taux redevance d'archéologie préventive de 0,40 %].

### ♦ Taxe d'aménagement

- **Part communale** :

pour l'habitation : 100 m<sup>2</sup> x 363 € x 3 % = 1 089 €  
20 m<sup>2</sup> x 726 € x 3 % = 436 €

pour le stationnement : 2 x 2000 € x 3 % = 120 €

**Total : 1 645 €**

- **Part départementale** :

pour l'habitation : 100 m<sup>2</sup> x 363 € x 1,5 % = 545 €  
20 m<sup>2</sup> x 726 € x 1,5 % = 218 €

pour le stationnement : 2 x 2000 € x 1,5 % = 60 €

**Total : 823 €**

**Total taxe d'aménagement : 2 468 €**

### ♦ Redevance d'archéologie préventive :

pour l'habitation : 100 m<sup>2</sup> x 363 € x 0,40 % = 145 €  
20 m<sup>2</sup> x 726 € x 0,40 % = 58 €

pour le stationnement : 2 x 2000 € x 0,40 % = 16 €

**Total redevance d'archéologie préventive : 219 €**

## Devenir "Famille de vacances" avec le Secours populaire français

### Le droit aux vacances pour tous les enfants

Un enfant sur trois ne part toujours pas en vacances. Le Secours Populaire Français – Fédération du Finistère recherche des familles prêtes à accueillir bénévolement un enfant de 7 à 12 ans l'été prochain.

Vous habitez à la campagne ou à la mer ? Accueillez un enfant.

Le dispositif « Familles de vacances » du Secours Populaire Français permet aux enfants issus de milieux défavorisés âgés de 7 à 12 ans de venir en vacances dans une famille du Finistère.

Ce dispositif visant à lutter contre les exclusions fait ses preuves, puisque le Secours Populaire Français constate que beaucoup d'enfants inscrits pour la première année sont réinvités par la famille de vacances l'année suivante car des liens affectifs se créent.

Vous et votre famille souhaitez tenter l'aventure ?

L'équipe vacances du SPF29 est disponible pour vous rencontrer.

N'hésitez pas à prendre contact

par téléphone : 02 98 44 48 90 (mardi et jeudi)  
par courriel : vacances@spf29.org

## Fermeture exceptionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, l'accueil à la MSA d'Armorique sera fermé au public tous les jeudis jusqu'à fin juin 2018.

Les autres jours d'ouverture, privilégiez l'accueil sur rendez-vous en contactant la MSA d'Armorique via la rubrique « mon espace privé » - « contact et échange » du site internet, ou par téléphone au 02 98 85 79 79.

De nombreuses démarches sont accessibles sur le site internet [www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr).

## RAPPEL POUR LE RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en 2002 doivent se faire recenser à la Mairie juste après leur date d'anniversaire. Il suffit de se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

La Mairie remet une attestation de recensement qui permet de passer les concours et différents examens (auto école). Chaque jeune est ensuite convoqué pour la journée de défense et de citoyenneté

## Pour apprendre le breton avec plaisir !

Cette année, 6000 adultes ont appris le breton par envie personnelle, pour leur loisir ou pour un projet professionnel. Que ce soit sous forme de cours du soir, de stages courts, de stages intensifs ou de cours par correspondance, vous pouvez apprendre le breton près de chez vous selon une formule adaptée à vos besoins : 150 centres dispensent des formations un peu partout en Bretagne.

Pour connaître le centre le plus proche de chez vous :

Mervent : 02 98 87 72 41 - [www.mervent.bzh](http://www.mervent.bzh) -- [twitter.com/mervent](https://twitter.com/mervent) – [facebook.com/mervent](https://facebook.com/mervent)



# Informations pratiques ...

**Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :**

**Antoine GABRIELE**, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

**Jacqueline LE GAC** : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

**Eliane BRELIVET** : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

**Thierry CAUBET** : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

[mairiedelocronan@wanadoo.fr](mailto:mairiedelocronan@wanadoo.fr) [www.villedelocronan.fr](http://www.villedelocronan.fr)  
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

**ALSH** : 02.98.51.80.75.

et ou : [anim-culture@villedelocronan.fr](mailto:anim-culture@villedelocronan.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin						
	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h		x	14 h à 17h		x

**Office du tourisme** : [www.locronan-tourisme.bzh](http://www.locronan-tourisme.bzh)

Courriel : [infos@locronan-tourisme.bzh](mailto:infos@locronan-tourisme.bzh) tél : 02.98.91.70.14.

**Bibliothèque** : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

**Ti ar Soñj** : 02.98.91.73.97. [www.tiarsonj.fr](http://www.tiarsonj.fr) Email: [tiarsonj@gmail.com](mailto:tiarsonj@gmail.com)

**Musiques aux Étoiles** : [www.cilt-locronan.fr](http://www.cilt-locronan.fr)

Email : [musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr](mailto:musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr)

**A.D.M.R. Plogonnet** : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.  
02.98.91.84.96.

**Déchèteries** : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi: 9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

**Borne Abi 29** : sur le parking de Mission et au stade de foot.

**Cabinet infirmier** : 02.98.91.73.53

**Urgences médicales** : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17

**Taxi** : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

**Horaires des messes** : 21/04 : 18h Cast - 22/04 : 10H30 Plomodiern  
28/04 : 18h Quéménéven  
29/04 : 10h30 Plonévez -porzay

**Horaires de la Poste** : du lundi au samedi de 10h00 à 12h

# Informations pratiques suite...

## Dépistage du cancer de l'intestin (colorectal)

Votre département, votre ville, médecins et pharmaciens se mobilisent  
Avec l'ADEC29, La Ligue Contre le Cancer du Finistère et les nombreux partenaires de votre santé.

**Vous avez entre 50 et 74 ans**, que vous soyez un **homme ou une femme**, vous êtes concernés par le dépistage organisés du cancer de l'intestin.

**Ce cancer peut être guéri 9 fois sur 10**, à condition de le repérer suffisamment tôt, par la recherche de sang invisible à l'œil nu dans les selles, avec le TEST OC SENSOR.

### Comment participer :

A partir de 50 ans jusqu'à vos 74 ans inclus, et tous les deux ans, vous recevez une invitation personnalisée de l'ADEC29 (l'association de dépistage organisé du Finistère).

Dès que vous avez reçu votre invitation, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant ou votre pharmacien pour récupérer votre KIT complet de dépistage OC SENSOR.

**Ce kit est totalement gratuit** (prise en charge direct avec la CPAM)

**FACILE**, le nouveau Test de Dépistage du cancer colorectal est **A FAIRE CHEZ SOI** (n'oubliez pas de bien remplir le questionnaire ainsi que les étiquettes), et à renvoyer par enveloppe T (fournie) au laboratoire national chargé de la lecture et du retour des résultats à votre domicile et à votre médecin traitant.

**Pour plus de renseignements :** ADEC29 / Courriel : [contact@adec29.org](mailto:contact@adec29.org) / 02 98 33 85 10

## INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Si vous avez des enfants en âge d'être scolarisés pour la première fois, pour rentrée scolaire 2018/2019 ou si votre enfant change d'établissement, merci de prendre contact rapidement avec l'école Anne de Bretagne pour les inscriptions, au numéro suivant : **02 98 91 75 93**.



### IMPORTANT !

#### Identification des frelons

Serait-il possible de communiquer ce message à l'ensemble de vos amis et réseaux de connaissances ?



Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire.

Cela va en empirant chaque année.

Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon,

On s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver

Car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seule les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc...

Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons agir.

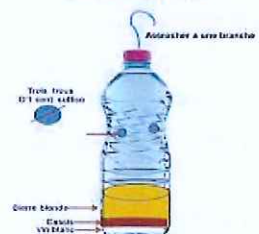
En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

**1 reine = 2 000 à 3 000 individus...**

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange

composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.



Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts,

sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

Merci de votre lecture et à vos pièges !

LE MOMENT EST PROPICE À LA CAPTURE DES FRELONS ASIATIQUES ET DES REINES  
LES PIÈGES SONT À VOTRE DISPOSITION À LA MAIRIE